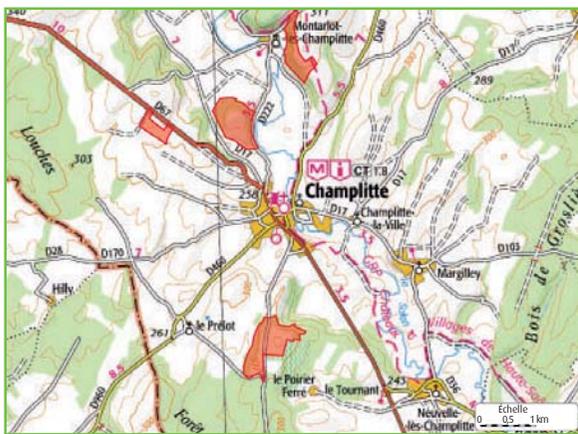


## La réglementation

Afin de prévenir l'altération des pelouses sèches de Champlitte, les mesures suivantes ont été prises sur l'ensemble des 4 sites protégés :

- le retournement des pelouses est interdit,
- la réalisation de plantations est interdite,
- la réalisation de travaux est règlementée,
- la circulation de véhicules à moteur est règlementée,
- les activités de camping sont interdites,
- les manifestations sportives et publiques organisées sont interdites sur la pelouse des Pierrottes ; sur les autres sites, elles sont soumises à une réglementation,
- l'abandon, le dépôt, le déversement ou le rejet de produits chimiques ou radioactifs, de matériaux, de résidus, de déchets ou substances quelle que soit leur nature sont interdits,
- les atteintes au milieu naturel par l'usage du feu sont interdites à l'exception des endroits spécialement prévus à cet effet pour le pique-nique.

Le non-respect de la réglementation expose les contrevenants à des sanctions pénales.



Espace protégé par l'APPB

## En bref



### Arrêté préfectoral de protection de biotope « Les pelouses sèches de Champlitte »

2D/4B/I/1999 N° 337

Date : 5 février 1999

Commune concernée : Champlitte (Haute-Saône)

Superficie : 142 ha

Objectif : préserver l'intégrité des pelouses sèches.

Faune et flore protégées : Spiranthe d'automne, Orchis pourpre, Saxifrage granulé, Alouette lulu, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Lézard vert, Azuré serpolet...



L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site :  
[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)



C  
O  
N  
T  
A  
C  
T  
S

#### DREAL Franche-Comté

Temis Center 3

17 E, rue Alain Savary - BP 1269 - F - 25005 BESANCON cedex

Tél : 03 81 21 67 00 - Fax : 03 81 21 69 99

Mél : [dreal-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr)

Site web : [www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

#### DDT 70

24-26, boulevard des Alliés - BP 389 - F - 70014 VESOUL cedex

Tél : 03 63 37 92 00 - Fax : 03 63 37 92 02

Mél : [ddt@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt@haute-saone.gouv.fr)

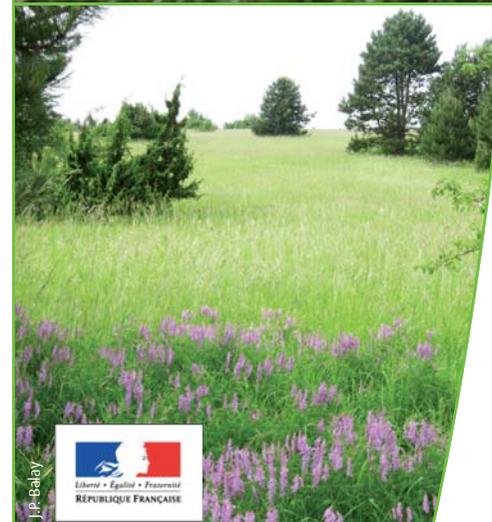
Site web : [www.haute-saone.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.haute-saone.equipement-agriculture.gouv.fr)

## Les pelouses sèches de Champlitte

Arrêté préfectoral de protection de biotope  
du 5 février 1999



Saxifrage granulé / Y. Ferrer



J.P. Balay



PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAONE

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable,  
des Transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Qu'est ce qu'un arrêté préfectoral de protection de biotope ?

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est une mesure prise par le préfet pour protéger un milieu de vie abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il a pour objet de réglementer ou d'interdire l'exercice de certaines activités susceptibles de dégrader ou détruire le biotope.

### ■ Les objectifs

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

### Qu'est qu'un biotope ?

Un biotope est un milieu caractérisé par des facteurs physiques, chimiques, climatiques constituant l'environnement d'un ensemble d'êtres vivants. Ce biotope, le plus souvent naturel, peut être parfois artificiel (combles, mines, ...) dans la mesure où il constitue le lieu de vie d'une espèce.



### Références réglementaires

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont pris en application du Code de l'environnement (L.411-1 et 2, R.411-15 à R.411-17 et R.415-1).

## Des sites à protéger Les pelouses sèches de Champlitte

L'arrêté du 5 février 1999 protège quelques pelouses sèches de la commune de Champlitte, sur le plateau dominant la vallée du Salon. Elles sont réparties sur 4 sites aux lieux-dits : la Pâturie, les Pierrottes, le Mont Gin et la Vieille Côte.

Les pelouses sèches calcaires, comme celles de Champlitte, sont des formations végétales herbacées rases se développant sur des sols peu profonds et bénéficiant d'un fort ensoleillement. La pauvreté des sols en éléments nutritifs explique la végétation peu élevée et peu fournie quoique riche en espèces. Cette diversité biologique bénéficie également de l'inscription au réseau européen Natura 2000.

Ces espaces présentent un intérêt écologique majeur. Ils abritent une faune et une flore exceptionnelles et favorisent notamment le développement de nombreuses espèces d'affinité méditerranéenne.

Enfin, sur ce type de milieu, l'intervention de l'homme est parfois nécessaire afin d'éviter l'enfrichement des pelouses qui mènerait à la disparition des espèces présentes.



## Un milieu propice à une faune et une flore remarquables

Sur les pelouses sèches de Champlitte, se développent plusieurs espèces d'orchidées sauvages comme l'Orchis pourpre, le Spiranthe d'automne qui sont protégés par la loi. D'autres espèces, comme le Saxifrage granulé, poussent sur ce type de milieu.

A cela s'ajoute une faune variée favorisée par la multiplicité des habitats. Parmi les oiseaux nicheurs observés, on peut noter l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur qui affectionnent particulièrement les milieux ouverts, ensoleillés et riches en insectes.

Ces pelouses constituent également un habitat attractant pour les reptiles, comme le Léopard vert, et les insectes. Une cinquantaine d'espèces de papillons de jour évoluent sur ces milieux soit 35% de toute la richesse franc-comtoise.

### Zoom sur ...

La Pie-grièche écorcheur évolue dans les milieux ouverts ou semi-ouverts, de préférence avec des haies basses envahies d'épineux. Son nom provient de sa technique de chasse : elle pique les insectes qu'elle attrape sur les épines des buissons avant de les manger paisiblement.



L'Engoulevent d'Europe fréquente les milieux dégagés, à la végétation basse comme les pierriers. Cet oiseau migrateur fait étape en France pour les beaux jours et passe ses hivers sur le continent africain. Son plumage aux teintes de feuilles mortes le rend difficilement repérable.

Le Spiranthe d'automne appartient à la famille des orchidées. Cette plante discrète se caractérise par de petites fleurs blanches disposées en spirale autour de la tige. On la rencontre sur des pelouses rases et ensoleillées, aussi bien calcaires que siliceuses.

